tenue sous la présidence de Monsieur Lemoine, assisté(e)

de Monsieur Le Roux et Madame Le Berre, Conseillers

En présence de Monsieur Moulinier, Rapporteur public

Madame Gueguen, Greffière

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2203276** **RAPPORTEUR: Monsieur Pierre Le Roux**

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision implicite par laquelle le préfet de la région Bretagne a rejeté une demande indemnitaire en réparation des préjudices consécutifs à l'annulation par jugement n° 1804451 du 17 janvier 2022 de la décision du 3 avril 2018 de retrait du refus d'autorisation d'exploiter initialement opposée à un Gaec et a refusé de mettre en oeuvre la procédure de contrôle des exploitations prévues aux articles L. 331-7 et suivants du code rural à l'égard dudit Gaec ainsi que la décision par laquelle le préfet des Côtes-d'Armor a refusé de saisir le tribunal paritaire des baux ruraux de Guingamp pour faire prononcer la nullité du bail conclu entre ledit GAEC et un tiers et de faire usage de ses pouvoirs de police au titre des dispositions de l'article L. 331-6 du code rural et de la pêche maritime

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GAEC DU GROS CHENE	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS KOVALEX
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE	
	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
	GAEC KERGUS	

10 heures 00

02) **DOSSIER N° 2206322** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Pierre Le Roux**

Titre de l'affaire Demande d'annuler les arrêtés n°578 et n° 579 du 7 septembre 2022 par lesquels le préfet du Morbihan a autorisé l'exploitation de cultures marines au profit d'une EARL sur la rivière d'Etel, Le Gohen, Sainte Hélène

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître CHAIGNEAU NOLWENN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
	EARL GOLFOSTREA	SOCIETE D'AVOCATS LAUDRAIN ET GICQUEL
	PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE	

03) **DOSSIER N° 2300964** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Pierre Le Roux**

Titre de l'affaire Demande d'annuler la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports signée le 22 décembre 2022 entre l'Etat et la communauté d'agglomération de Guingamp Paimpol en vue de l'établissement, l'exploitation et l'entretien du terre-plein nécessaire au pôle nautique de Loguivy-de-La-Mer au lieu sur la commune de Ploubazlanec

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU LITTORAL DE ROC'H HIR, LANDIRIS ET LANDMÉLUS	Maître JEAN-MEIRE Pierre
	Monsieur	Maître JEAN-MEIRE Pierre
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

04) **DOSSIER N° 2406852** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Pierre Le Roux**

Titre de l'affaire Demande au service des retraites de l'Etat la révision de sa pension en tant qu'elle ne prend pas en compte le paiement des trimestres de l'année d'allocation IUFM à compter de la publication du décret n° 2023-1355 du 28 décembre 2023 portant application de l'article 140de la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS	

10 heures 00

05) **DOSSIER N° 2204320** **RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 6 juillet 2022 du préfet d'Ille-et-Vilaine déclarant d'utilité publique, pour réserves foncières, le projet d'aménagement des secteurs des Rosiers, de la Gare et du Grand Pâtis, sur le territoire de la commune de Bruz

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS ACANTHE	Maître PLATEAUX WISTAN
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
	COMMUNE DE BRUZ	SOCIETE D'AVOCATS THOME HEITZMANN (Cour)

06) **DOSSIER N° 2204505** **RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 6 juillet 2022 du préfet d'Ille-et-Vilaine déclarant d'utilité publique pour réserves foncières, le projet d'aménagement des secteurs des Rosiers, de la Gare et du Grand Pâtis sur le territoire de la commune de Bruz

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Madame	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Monsieur	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Monsieur	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Monsieur	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Monsieur	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Madame	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Madame	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Madame	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Monsieur	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
	Madame	Maître BLANQUET Ronan (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
	COMMUNE DE BRUZ	SOCIETE D'AVOCATS THOME HEITZMANN (Cour)

10 heures 00

07) **DOSSIER N° 2204544** **RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre**

Titre de l'affaire Demande d'annulation de l'arrêté du 6 juillet 2022 du préfet d'Ille-et-Vilaine déclarant d'utilité publique pour réserves foncières, le projet d'aménagement des secteurs des Rosiers, de la Gare et du Grand Pâtis sur le territoire de la commune de Bruz

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	CABINET GERVAISE DUBOURG (Cour)
	Madame	CABINET GERVAISE DUBOURG (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
	COMMUNE DE BRUZ	SOCIETE D'AVOCATS THOME HEITZMANN (Cour)

08) **DOSSIER N° 2304392** **RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre**

Titre de l'affaire Demande indemnitaire : demande d'annuler la décision du 20 juin 2023 par lequel le préfet du Morbihan a formulé une offre transactionnelle à hauteur de **€
en réparation de la perte du chiffre d'affaires subie pour le lot de 400 kg de courges spaghettis contaminés par de la dieldrine et demande de condamner l'Etat à lui verser une somme en réparation des préjudices subis

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	CABINET D'AVOCATS PROXIMA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

09) **DOSSIER N° 2301473** **RAPPORTEURE: Madame Anaïs Le Berre**

Titre de l'affaire demande d'annuler la décision du 10 octobre 2022 du président du conseil départemental du Morbihan portant refus de délivrer un agrément en vue de l'adoption d'un enfant, et la décision du 14 février 2023 portant rejet de son recours gracieux

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	DEPARTEMENT DU MORBIHAN	

Arrêté le 04/11/2026

Le président du tribunal